Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Maison des cantons, Speichergasse 6, 3003 Berne 7

CIGEO: consultation sur l'échange de géodonnées entre autorités

Madame, Monsieur

Introduction

Le Conseil d'Etat de la République et canton de Neuchâtel a pris connaissance de la mise en consultation susmentionnée et vous remercie de lui donner la possibilité d'exprimer son avis sur la convention liant la Confédération et les cantons à ce sujet.

En préambule, nous vous informons que ne sommes pas favorable à ce projet de convention.

Notre réponse

Le Conseil d'Etat comprend les efforts entrepris visant à une simplification entre autorités dans l'échange de géodonnées relevant du droit fédéral. Toutefois, il y est défavorable du point de vue financier. Au jour où les prestations fournies par l'Etat doivent être gérées de manière efficiente au niveau économique, un concept de gratuité va à contresens.

En effet, financièrement, l'adhésion à cette convention signifie pour notre canton, une diminution des recettes liées à la diffusion des données aux communes d'environ 60.000 francs/an, mais également une diminution des charges pour l'acquisition des géodonnées auprès de la Confédération d'environ 15.000 francs; soit une perte de recettes liées à la diffusion des données de 45.000 francs au total.

De plus, il est actuellement difficile d'estimer les conséquences de cette convention sur la charge de travail générée par l'échange des géodonnées.

Est-ce que la gratuité va augmenter la demande de géodonnées par les communes et les cantons voisins et par là-même entraîner un travail de conseil et de préparation supplémentaire pour le service concerné? Est-ce qu'au contraire, le fait de ne plus facturer l'échange et de pouvoir automatiser d'avantage certains processus suffira pour diminuer la charge globalement?

Pour l'heure, nous sommes plutôt d'avis que les effets vont se compenser et que la charge de travail devrait rester la même.

En vous souhaitant bonne réception de ce document, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Neuchâtel, le 17 décembre 2014

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président, La chancelière, A. RIBAUX S. DESPLAND